

PRIX ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS

CROISIERE AUX ÎLES DE LA MADELEINE

JUSQU'AU 5 JUIN 2010

1. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer au concours **Croisière & Saveurs des Îles ou Croisière & Vélo**, vous devez vous inscrire par Internet à l'adresse www.ctma.ca/concours. Vous devrez compléter le coupon de participation électronique du concours, inscrire votre nom, votre âge, votre adresse et votre numéro de téléphone, cochez la case autorisant la publication de la photo du gagnant par le groupe CTMA. Une seule participation par jour, par personne et par famille résidant à la même adresse courriel sera acceptée.

Chaque participant augmentera ses chances de gagner en soumettant l'adresse du présent concours à cinq autres adresses de courriel valides. Celles-ci devront également s'inscrire au concours afin de vous faire bénéficier de ces chances supplémentaires (5 nouveaux courriels valides = 5 chances supplémentaires). Il est possible de participer par Internet jusqu'au 5 juin 2010 à 23h59 (heure de l'Atlantique). Aucun achat requis.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de majorité selon leur province de résidence en date du 20 février 2010. Les employés du Groupe C.T.M.A. et des partenaires associés au concours, de même que leur famille immédiate ou les personnes vivant sous le même toit ne sont pas admissibles à ce concours.

3. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Le tirage au sort sera effectué le dimanche 6 juin 2010 à 14h (heure de l'Atlantique), à partir de l'Intranet de www.ctma.ca. La première personne pigée qui aura répondu correctement à la question du jour sera déclarée gagnante au choix du prix **Croisière & Saveurs des Îles ou Croisière & Vélo**, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement. La personne gagnante sera contactée par téléphone le jour du tirage et recevra la confirmation par courrier postal dans les dix (10) jours suivant le tirage.

4. DESCRIPTION DU PRIX

Un voyage pour deux (2) personnes, aux Îles de la Madeleine, incluant une croisière sur le fleuve et golfe du Saint-Laurent à bord du navire N.M. C.T.M.A. Vacancier du Groupe C.T.M.A. et, au choix : 3 jours de découvertes des Îles à travers son Circuit des Saveurs ou 3 jours de découvertes des Îles à vélo dans un circuit auto guidé.

Portion croisière :

- Transport aller-retour (à partir de Montréal ou de Québec vers les Îles de la Madeleine) ;
- Cabine intérieure pour 7 nuits en occupation double avec salle de bain privée ou partagée, selon la disponibilité à la réservation;
- Tous les repas et activités à bord du navire;
- Le départ de la croisière s'effectue à partir de Québec le jeudi et de Montréal le vendredi ;
- L'arrivée aux Îles de la Madeleine a lieu le dimanche matin;
- Le retour se fait le mardi en soirée.

Portions terrestres :

Pour le forfait Croisière & Saveurs des Îles :

- Découverte de la gastronomie des Îles de la Madeleine à travers le Circuit des Saveurs;
- 3 jours de visites guidées de l'archipel incluant les repas du midi dans des restaurants

- locaux;
- Visite des producteurs locaux;
- Visites des boutiques des artisans locaux;
- Découverte des paysages exceptionnels et sites d'intérêt des Îles de la Madeleine;
- Deux repas du soir gastronomique dans des restaurants des Îles;
- Un repas du soir (le mardi) à bord du navire ;
- Transport en autocar entre le navire et la ville de Percé;
- Journée libre à Québec.

Pour le forfait Croisière & vélo :

- Rencontre d'orientation à l'arrivée et tous les matins aux Îles;
- Petits déjeuners tous les matins;
- Planification du parcours en fonction des vents et des activités;
- Légères collations aux départs des randonnées;
- Service de dépannage;
- Circuit auto guidé de trois jours permettant la découverte de l'archipel;
- Transport par autocar pour le retour au navire en fin de journée;
- Transport en autocar entre le navire et la ville de Percé;
- Journée libre à Québec.

Valeur totale du prix : Jusqu'à 3398.00\$

5. RÈGLES GÉNÉRALES

5.1 Pour être déclaré gagnant, le participant devra, au préalable, répondre correctement à une (1) question obligatoire. La réponse se retrouve sur le site du Concours.

5.2 La personne qui gagne un prix ainsi que la personne qui l'accompagne ou dans l'éventualité où la personne qui accompagne le gagnant est mineure, les parents ou tuteurs de l'accompagnateur, doivent consentir, si requis, à ce que son(leur) nom et/ou son(leur) image, notamment sa/leur photo et/ou sa(leur) voix soit(soient) utilisé(e)(s) à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.

5.3 Le gagnant devra signer un document attestant de son admissibilité, telle que précisée au paragraphe 2 du présent règlement, et dégageant Le Groupe C.T.M.A. et les partenaires associés au concours de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

5.4 Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.

5.5 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit au présent règlement, Le groupe CTMA, ainsi que les partenaires associés au concours, se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.

5.6 Le refus d'accepter le prix libère de toute obligation Le Groupe C.T.M.A., ainsi que les partenaires associés au concours.

5.7 Le Groupe C.T.M.A., ainsi que les partenaires associés au concours n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, perte ou vol de données informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou autres erreurs.

5.8 Le Groupe C.T.M.A., ainsi que les partenaires associés au concours n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle incluant notamment grève, lock-out ou tout

autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

5.9 Votre nom, votre âge, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse de courrier électronique sont recueillis aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans votre consentement. En fournissant ces renseignements, vous consentez cependant à leur utilisation aux fins indiquées.

5.10 Les noms et adresses électroniques des personnes participantes au présent concours et qui auront coché la case *<Je veux recevoir le bulletin d'information>*, pourront servir à constituer une banque de données informatiques, laquelle pourra être utilisée exclusivement par Groupe CTMA pour l'envoi occasionnel de bulletins électroniques. Ces envois électroniques ne serviront qu'à des fins exclusives de promotion ou d'information de la destination et du service maritime.

5.11 La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont le groupe CTMA se chargera de l'application.

5.12 Le règlement du présent concours est disponible sur le site Internet situé à l'adresse suivante : www.ctma.ca/concours

CTMA

435 chemin Avila-Arseneau

Cap aux meules

Îles de la Madeleine (Québec)

G4T 1J3

Tel : 418-986-6600

gestion@ctma.ca